REÇU EN PREFECTURE
le 22/01/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-033-253306187-20210121-D2021_006-D

Bordeaux-Mérignac
Cuisine Centrale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 21 janvier 2021

Membres en exercice : 8
Date de Publicité : 22/01/2021

D/2021-006

Aujourd'hui, jeudi 21 janvier 2021, à 14 heures, s'est réuni Maison des associations, 55 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Mérignac et en visio-conférence le comité syndical sous la présidence de :

Madame Delphine JAMET

Etaient présents :

A titre de titulaires en présentiel :
Mesdames, JAMET, DEMANGE, FAMHY, AMOUROUX et DELNESTE et Messieurs BELPERRON, et GIRARD

A titre de titulaires en distanciel :
Madame BOUVIER

Etaient excusés :

Mesdames SCHMITT, KUHN, DELUC, LE BOULANGER, LECERF et EL KHADIR et Messieurs FEYTOUT et ARFEUILLE

REÇU EN PREFECTURE
le 22/01/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-033-253306187-20210121-D2021_006-D

Bordeaux-Mérignac
Cuisine Centrale

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D-2021/006

Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) du Budget Primitif 2021

S.I.V.U. BORDEAUX – MERIGNAC pour la restauration collective

Madame Delphine JAMET, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

I. Cadre général :

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget : l'article L.2312-1 du CGCT reprend cette disposition. Ce principe s'applique aux EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants (article L 5211-36 du CGCT), ce qui est le cas du SIVU Bordeaux-Mérignac. Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget par l'Assemblée.

Le DOB vise à éclairer le vote des élus et à permettre à l'exécutif de tenir compte des discussions afin d'élaborer des propositions qui figureront dans le budget primitif.

Il est envisagé de voter le Budget Primitif 2021 le 18 mars 2021.

II. Contexte :

Le budget du S.I.V.U. de BORDEAUX – MERIGNAC repose sur la vente des repas aux villes de Bordeaux et Mérignac, ainsi qu'aux divers centres de loisirs et associations. On rappelle que ce budget fonctionne en mode « coût complet », c'est-à-dire que l'intégralité des dépenses (constitutives du prix de revient) inhérentes à la fabrication des repas, au fonctionnement de l'établissement et à l'entretien voire au renouvellement de l'outil de travail est couverte par le coût de prestation facturé aux villes.

1. La situation budgétaire au regard du compte administratif prévisionnel 2020 :

Les contraintes qui pèsent sur l'exercice des budgets locaux ont amené les deux villes à demander au SIVU de stabiliser ses prix de vente de repas, alors que l'inflation dépassait les 4 % sur la période : le prix de vente est resté le même pendant 7 exercices budgétaires.

REÇU EN PREFECTURE
le 22/01/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-033-253306187-20210121-D2021_006-D

Cela a été rendu possible grâce à :

- Une croissance moyenne des effectifs de convives (donc des recettes de repas), liée à l'évolution démographique des deux villes, plus rapide que celle des coûts fixes du SIVU jusqu'en 2018 ;
- Une meilleure maîtrise des effectifs prévisionnels de convives (écart prévu/réalisé ramené à moins d'1,5 %) avec, notamment, une communication par les villes des données à J – 7 du jour de consommation et l'utilisation d'une plateforme de commande informatisée entre les satellites et l'établissement, sécurisant ainsi la transmission de l'information ;
- Un travail effectué en interne et en commun avec les villes afin de réduire le gaspillage (ex : ajustement des grammages suite à l'étude réalisée en 2016) et diversifier l'offre de service afin de prendre en compte l'évolution des comportements alimentaires et la rendre plus attractive : potages dans les écoles ; menus sans viande...
- Des efforts d'organisation, de mécanisation et des gains de productivité visant à contenir les coûts fixes, permettre d'absorber la croissance de la demande tout en améliorant les conditions de travail : tunnel de décontamination à l'ozone ; tunnel de lavage ; thermo formeuse ; plan de maintenance ; mise en place d'un schéma directeur des systèmes d'information....

Mais cet équilibre économique est arrivé au bout de ses possibilités pour conserver ce prix de vente des repas :

- D'une part, la pandémie de COVID a consommé l'excédent de fonctionnement constitué grâce aux effectifs et nous a obligé sur l'exercice 2020 à reprendre une partie de l'excédent d'investissement prévu pour l'autofinancement des investissements
- D'autre part, la crise a impacté les différents prix d'achats de denrées, de fournitures et de services et donc a augmenté les coûts de production de nos repas.

Ainsi le résultat prévisionnel brut de fonctionnement pour 2020 serait en théorie un déficit autour de 600 000 euros, malgré les subventions exceptionnelles de 1 238 000 euros des villes et la reprise d'une partie de l'excédent d'investissement. Ce déficit, nous l'absorberons avec le solde de l'excédent de fonctionnement de 861 000 euros.

2. <u>L'évolution des coûts:</u>

Depuis l'exercice 2018, on constate une progression des effectifs de convives très ralentie pour l'ensemble des convives (+ 0,19% pour 2018 et 0,80% pour 2019), principalement du fait du retour au mercredi non scolaire sur la Ville de Bordeaux à la rentrée de septembre 2018, une rentrée scolaire 2019 en deçà des attendus et une année 2020 très perturbée par la COVID. Cette situation facilite moins, de ce fait, l'absorption de la croissance des coûts fixes (énergie ; coûts des contrats...), malgré une évolution des dépenses du personnel favorable pour 2020 (départs à la retraite remplacés par des agents en débuts de carrière).

Par ailleurs, l'augmentation des prix des denrées alimentaires n'a pas été totalement compensée par l'introduction d'un menu sans viande quotidien pour les scolaires depuis janvier 2019 et a encore évolué à la hausse en 2020 avec la COVID, malgré une politique d'achats rigoureuse. Elle doit être inscrite dans le prochain budget au regard des demandes qualitatives des Villes et de la progression attendue vers les objectifs de la Loi EGALIM ;

L'arrêt du plastique dans les conditionnements dans un premier temps, puis dans tout le process de la cuisine (cuisson sous vide), tant pour répondre à la demande des parents et des élus (perturbateurs endocriniens) que pour se conformer à la Loi EGALIM pèse sur notre cuisine : difficultés d'approvisionnement des barquettes en cellulose qui ne sont qu'un

REÇU EN PREFECTURE
le 22/01/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-033-253306187-20210121-D2021_006-D

dispositif transitoire ; recherches et développements des matériaux (en s'appuyant sur les experts scientifiques), ne seront pas absorbés sans impact sur les coûts de revient : aujourd'hui une barquette en cellulose coûte 40% plus cher qu'une barquette en plastique. L'impact d'une évolution des conditionnements vers des matériaux de type inox, peut, en certaines situations impacter jusqu'à 30 % du prix de revient du repas. Il convient donc de les appréhender au plus juste.

Enfin, l'arrêt des conditionnements jetables et la récupération des conditionnements choisis à compter de 2022 pour le portage à domicile, prévu dans la Loi sur les Economies Circulaires impactera également, et de façon significative, nos fonctionnements et nos coûts.

Notre équilibre économique met donc en évidence un coût moyen du repas en cette hypothèse pour 2021 :

COUT MOYEN DU REPAS			BP 2020	Prix/repas	BP 2021	Prix/repas	% AUG. PAR REPAS	% AUG. de BP à BP
		Nombre de repas		3 687 108		3 696 591	0.26%	
FRAIS VARIABLES		Alimentation brut	8 210 321.67	2.227	8 553 458.27	2.314	3.91%	4.18%
		Matériel hôtelier (barquettes et films...)	536 631.30	0.146	592 117.38	0.160	10.06%	10.34%
		Total frais variables	**8 746 952.97**	**2.372**	**9 145 575.66**	**2.474**	**4.29%**	**4.56%**
FRAIS FIXES	FLUIDES	**Fluides**	**256 000.00**	**0.069**	**252 000.00**	**0.068**	**-1.82%**	**-1.56%**
	AUTRES COUTS DIRECTS D'EXPLOITATION	Fournitures d'entretien et vêtements travail	160 000.00	0.043	180 000.00	0.049	12.21%	12.50%
		Blanchisserie	55 000.00	0.015	80 000.00	0.022	45.08%	45.45%
		Ramassage ordures	38 000.00	0.010	38 000.00	0.010	-0.26%	0.00%
		Analyses et traçabilité	45 000.00	0.012	60 000.00	0.016	32.99%	33.33%
		Total autres coûts directs d'exploitation	**298 000.00**	**0.081**	**358 000.00**	**0.097**	**19.83%**	**20.13%**
	FRAIS GENERAUX DE GESTION	Fournitures administratives et pharmacie	11 200.00	0.003	10 600.00	0.003	-5.60%	-5.36%
		Location matériel	45 000.00	0.012	45 000.00	0.012	-0.26%	0.00%
		Insertions règlementaires & documentation/publications	92 000.00	0.025	59 000.00	0.016	-36.03%	-35.87%
		Assurances, honoraires, études, amendes	71 600.00	0.019	75 800.00	0.021	5.59%	5.87%
		Affranchissement	10 000.00	0.003	10 000.00	0.003	-0.26%	0.00%
		Frais de télécommunication	35 000.00	0.009	36 000.00	0.010	2.59%	2.86%
		Services bancaires	500.00	0.000	600.00	0.000	19.69%	20.00%
		Formations et déplacements	43 000.00	0.012	48 000.00	0.013	11.34%	11.63%
		Frais de nettoyage des locaux	25 000.00	0.007	35 000.00	0.009	39.64%	40.00%
		Total frais généraux de gestion	**333 300.00**	**0.090**	**320 000.00**	**0.087**	**-4.24%**	**-3.99%**
	ENTRETIEN	Petit équipement	100 000.00	0.027	150 000.00	0.041	49.62%	50.00%
		Maintenance, entretien, surveillance: bâtiment et matériel	400 000.00	0.108	445 000.00	0.120	10.96%	11.25%
		Entretien terrain	3 000.00	0.001	4 500.00	0.001	49.62%	50.00%
		Total entretien	**503 000.00**	**0.136**	**599 500.00**	**0.162**	**18.88%**	**19.18%**
	VEHICULES	Location vehicules	170 000.00	0.046	174 000.00	0.047	2.09%	2.35%
		Carburants	32 000.00	0.009	28 000.00	0.008	-12.72%	-12.50%
		Total véhicules	**202 000.00**	**0.055**	**202 000.00**	**0.055**	**-0.26%**	**0.00%**
	PERSONNEL	Dépenses de Personnel	4 813 979.00	1.306	5 143 389.63	1.391	6.57%	6.84%
		Dépenses de remplacements	+625 265.00		+352 756.39			-43.58%
		Recettes Remboursement par l'assurance	*-157 971.00*		*-86 000.00*			-45.56%
		Total Personnel	**5 281 273.00**	**1.432**	**5 410 146.02**	**1.464**	**2.18%**	**2.44%**
	DEPENSES LIEES A L'INVESTISSEMENT	Intérêts des emprunts	142 947.43	0.039	113 805.68	0.031	-20.59%	-20.39%
		Dotation aux amortissements	1 134 950.00	0.308	1 115 149.86	0.302	-2.00%	-1.74%
		Recettes Amortissement de la subvention	*-4 126.05*		*-4 126.05*			
		Total dépenses liées à l'investissement	**1 273 771.38**	**0.345**	**1 224 829.49**	**0.331**	**-4.09%**	**-3.84%**
	Total frais fixes		**8 147 344.38**	**2.210**	**8 366 475.51**	**2.263**	**2.43%**	**2.69%**
TOTAL COUT MOYEN DU REPAS			**16 894 297.35**	**4.582**	**17 512 051.17**	**4.737**	**3.39%**	**3.66%**

REÇU EN PREFECTURE
le 22/01/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-033-253306187-20210121-D2021_006-D

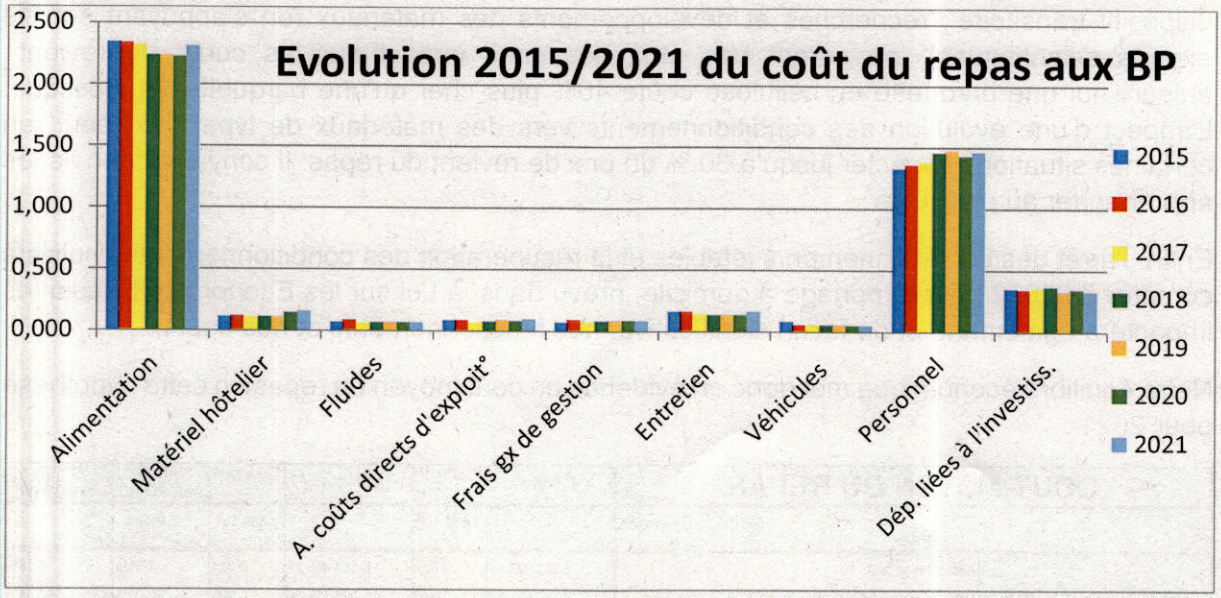

3. La dette :

Les emprunts en 2021 au SIVU correspondent aux emprunts contractés à la construction du bâtiment et pour la construction de la station de prétraitement des eaux usées. Elle s'éteint progressivement (terme 2025) :

REPARTITION PAR PRETEUR	Destination	Origine	Fin	Dette en capital à l'origine	Remboursement anticipé	Dette en capital au 01/01/2021
TOTAL				**13 614 730.36**	**1 612 085.63**	**2 443 632.35**
Société Générale	Achat terrain	2003	2007	480 908.00		
DEXIA	Matériel et mobilier	2004	2006	534 000.00	379 664.20	
DEXIA	Construction	2004	2024	6 740 960.69	1 232 421.43	1 614 147.69
Crédit Agricole	Construction	2004	2024	5 471 408.67		804 300.17
Agence de l'Eau Adour Garonne	Station	2010	2021	387 453.00		25 184.49

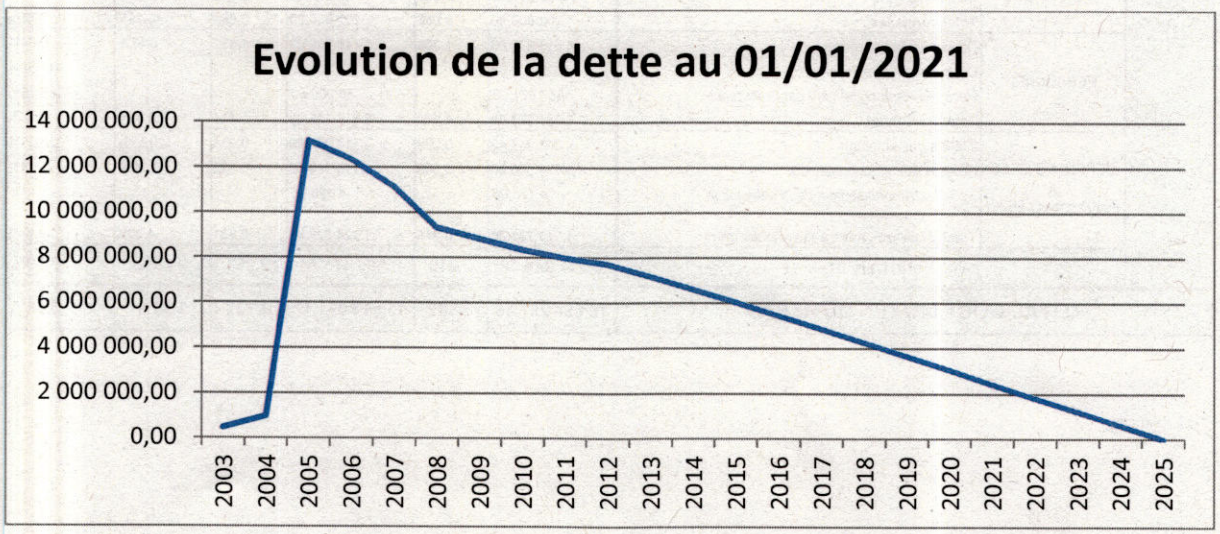

Le montant a consacré au remboursement du capital de la dette en section d'investissement pour l'année 2021 se monte à 615 614,35 €.

REÇU EN PREFECTURE
le 22/01/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-033-253306187-20210121-D2021_006-D

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES												
Nature	Emprunts et Dettes au 01/01/2021											ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle	Capital restant dû au 01/01/2021	Durée résiduelle (en années)	Type de taux	Index	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget	Capital	Charges d'intérêt	Intérêts perçus	
163 Emprunts obligataires (Total)		**0.00**		**0.00**					**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**
164 Emprunts auprès des établissements		**0.00**		**2 443 632.35**					**615 614.35**	**121 370.68**	**0.00**	**23 207.63**
1641 Emprunts en euros (Total)		0.00		2 443 632.35					615 614.35	121 370.68	0.00	23 207.63
3 / 160413	N	0.00		804 300.17	3.49	V	EURIBOR12M	3.97	201 075.06	32 374.20	0.00	12 140.33
4 / MIN170930EUR	N	0.00		1 614 147.69	3.83	V	EURIBOR12M	5.44	389 354.80	88 996.48	0.00	11 067.30
6 / 012011/130201000037	N	0.00		13 560.90	0.31	F		0.00	13 560.90	0.00	0.00	0.00
7 / 022011/130201000037	N	0.00		11 623.59	0.72	F		0.00	11 623.59	0.00	0.00	0.00
1643 Emprunts en devises (Total)		0.00		0.00					0.00	0.00	0.00	0.00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage		0.00		0.00					0.00	0.00	0.00	0.00
165 Dépôts et cautionnements reçus		**0.00**		**0.00**					**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**
167 Emprunts et dettes assortis de		**0.00**		**0.00**					**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0.00		0.00					0.00	0.00	0.00	0.00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du		0.00		0.00					0.00	0.00	0.00	0.00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0.00		0.00					0.00	0.00	0.00	0.00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs		0.00		0.00					0.00	0.00	0.00	0.00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0.00		0.00					0.00	0.00	0.00	0.00
168 Autres emprunts et dettes assimilés		**0.00**		**0.00**					**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**
1681 Autres emprunts (Total)		0.00		0.00					0.00	0.00	0.00	0.00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0.00		0.00					0.00	0.00	0.00	0.00
1687 Autres dettes (Total)		0.00		0.00					0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL		**0.00**		**2 443 632.35**					**615 614.35**	**121 370.68**	**0.00**	**23 207.63**

4. La structure des effectifs :

Etat du personnel au 01/01/2021 :

TOTAL GENERAL		**113**	**0**	**106**	**6**	**113**	**0.00%**
GRADE OU EMPLOI	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	DT TEMPS NON COMPLET	EFFECTIFS POURVUS		EFFECTIFS BUDGETAIRES AU 01/01/2020	EVOLUTION
				AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES		
EMPLOIS FONCTIONNELS		**1**	**0**	**0**	**0**	**1**	**0.00%**
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES		1				1	
FILIERE ADMINISTRATIVE		**12**	**0**	**11**	**2**	**12**	**0.00%**
ADJOINT PPAL 1°CL		3		3		2	
ADJOINT PPAL 2°CL		1		1		1	
ADJOINT ADMINISTRATIF		2		2		2	
REDACTEUR PPAL 1°CL		1		1		1	
REDACTEUR PPAL 2°CL		1		1		1	
REDACTEUR		1			1	2	
ATTACHE PPAL		2		2		1	
ATTACHE		1			1	1	
ATTACHE HORS CLASSE		0		1		1	
FILIERE TECHNIQUE		**99**	**0**	**95**	**4**	**99**	**0.00%**
ADJOINT TECHN PPAL 1°CL		17		17		17	
ADJOINT TECHN PPAL 2°CL		17		17		22	
ADJOINT TECHNIQUE		38		38		32	
AGENT MAITRISE		9		9		11	
AGENT MAITRISE PPAL		5		5		2	
TECHNICIEN PPAL 1°CL		3		3		3	
TECHNICIEN PPAL 2°CL		1		1		3	
TECHNICIEN		7		4	3	7	
INGENIEUR		2		1	1	2	
FILIERE MEDICO-SOCIALE		**1**	**0**	**0**	**0**	**1**	**0.00%**
CADRE DE SANTE 2°CL		1				1	

REÇU EN PREFECTURE
le 22/01/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-033-253306187-20210121-D2021_006-D

5. Les dépenses de personnel :

FONCTIONNEMENT - DEPENSES		CA 2019	BP 2020	CA prévisionnel 2020	BP 2021	% BP2021 /BP2020
Compte	Libellé					
6218	Autre personnel extérieur	27 633.96	18 500.00	23 000.00	23 000.00	24.32%
6331	Versement transport	57 042.63	57 240.00	55 832.00	57 119.41	-0.21%
6332	Cotisations F.N.A.L.	14 261.93	14 310.00	13 957.33	14 279.17	-0.22%
6336	Cotisations C.D.G. - C.N.F.P.T.	57 042.25	57 241.00	55 832.41	57 119.83	-0.21%
6338	Autres impôts et taxes	7 040.05	7 190.00	6 502.67	6 652.61	-7.47%
64111	Rémunération principale	2 227 379.39	2 287 837.00	2 146 807.11	2 236 314.37	-2.25%
64112	N.B.I. - S.F.T. - Ind. Résidence	46 453.27	46 818.00	44 841.27	45 875.25	-2.01%
64118	Autres indemnités	697 726.74	667 134.00	756 971.51	796 714.82	19.42%
64131	Rémunération non titulaires	674 872.62	625 265.00	624 855.33	579 329.17	-7.35%
6417	Rémunérations des apprentis	19 775.40	30 000.00	24 934.54	44 885.42	49.62%
6451	Cotisations à l'URSSAF	535 270.13	535 836.00	535 642.60	547 993.78	2.27%
6453	Cotisations aux caisses de retraites	736 532.62	740 765.00	734 143.53	751 071.86	1.39%
6454	Cotisations ASSEDIC	27 408.09	25 185.00	25 250.67	25 832.92	2.57%
6455	Cotisation pour assurance du personnel	194 615.62	220 763.00	211 494.07	220 231.30	-0.24%
6456	Versement au FNC du SFT	10 237.00	11 910.00	11 910.00	11 910.00	0.00%
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	1 115.37	1 928.00	1 148.95	1 175.44	-39.03%
6458	Cotisations au CNAS et ATIACL	34 733.00	37 687.00	36 224.00	36 640.67	-2.78%
64731	Allocations de chomage versées directement			19 857.33	25 000.00	
6475	Médecine du travail	10 994.24	16 587.00	10 000.00	10 000.00	-39.71%
6478	Autres charges sociales	31 990.46	32 048.00	24 500.70	0.00	-100.00%
6488	Autres charges de personnel	3 787.50	5 000.00	5 000.00	5 000.00	0.00%
Total chapitre 12 - Charges de personnel		***5 415 912.27***	***5 439 244.00***	***5 368 706.02***	***5 496 146.02***	***+1.05%***

La masse salariale en 2019 et 2020 a été particulièrement stable et la progression envisagée en 2021 est inférieure à 1,1 %. Plusieurs nouveautés sont à prendre en compte, notamment la possibilité offerte maintenant de verser des allocations chômage à des agents titulaires ou stagiaires soit licenciés soit ayant opté pour une rupture conventionnelle (25 000 euros provisionnés). Par ailleurs, l'assurance statutaire augmentera de 10 000 euros en raison de la part croissante d'agents titulaires dans l'effectif total. Enfin, dans le cadre de l'harmonisation des régimes de retraites privé - public, les cotisations retraite augmenteront à hauteur de 17 000 euros

6. Le temps de travail

La Loi de Transformation de la Fonction Publique impose que toutes les collectivités territoriales s'alignent sur une durée annuelle de 1607 heures et de 35 heures hebdomadaires et ce, au plus tard au 1er janvier 2022. Les spécificités qui avaient été reconnues au SIVU à sa création liée à la pénibilité des métiers, lui permettant de s'affranchir de ce seuil, ne sont donc plus applicables. Les 70 heures annuelles à retrouver font donc actuellement l'objet de travaux prospectifs et vont être au cœur du dialogue social ces prochaines semaines. Cette nécessaire évolution avait déjà été pointée lors de la mise en œuvre de l'Accord de Progrès Social, il y a deux ans. Ces travaux devront être soumis aux instances ce semestre.

III. PERSPECTIVES:

1. La stratégie de tarification envisagée :

La dernière variation des prix de vente de repas remonte donc à 2014. Pendant 7 exercices, les prix de repas n'ont pas augmenté (à part pour le portage de Mérignac car la prestation avait changé en 2015) alors que, dans le même temps, l'inflation augmentait de plus de 4%. Par ailleurs, la qualité de l'offre et la commande politique visent à une amélioration constante des approvisionnements alimentaires (part bio …). Le prix de revient du repas augmente donc indubitablement malgré les efforts de productivité.

REÇU EN PREFECTURE
le 22/01/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-033-253306187-20210121-D2021_006-D

Le projet de Budget Primitif 2021 s'appuie ainsi sur une augmentation de nos recettes de 2,84% pour couvrir l'ensemble des coûts. Or, il est proposé de différer toute augmentation tarifaire auprès des villes à la production des conclusions de l'audit qui doit être très prochainement engagé sur le dispositif de restauration collective dans sa globalité. Ces conclusions ne seront pas exploitables avant la fin du 1er semestre, au mieux. En conséquence, pour ne pas altérer la qualité de l'offre alimentaire, il sera proposé, dans le cadre du BP 2021, de faire figurer l'attribution par les villes d'une subvention exceptionnelle, afin de compenser cette non augmentation tarifaire, au moins pour le premier semestre de l'année. Ce financement exceptionnel est provisionné dans le budget à hauteur de 370 380,66 euros pour Bordeaux et 126 715,71 euros pour Mérignac.

A ce stade, les coûts de vente des repas aux villes s'établissent comme suit, sur les mêmes bases que les années précédentes. Il appartiendra au Comité Syndical de se prononcer au deuxième semestre sur une éventuelle augmentation tarifaire et ce, après la production de l'audit.

TYPE DE REPAS	PRIX DU REPAS 2020	PRIX DU REPAS 2021	% VARIATION
MATERNEL	4,15 €	4,15 €	0 %
PRIMAIRE	4,45 €	4,45 €	0 %
ADULTE ACCOMPAGNANT	4,94 €	4,94 €	0 %
MUNICIPAL BORDEAUX	5,61 €	5,61 €	0 %
MUNICIPAL MERIGNAC	5,13 €	5,13 €	0 %
FOYER SENIOR	5,39 €	5,39 €	0 %
PORTAGE A DOMICILE BX	6,52 €	6,52 €	0 %
PORTAGE A DOMICILE MG	6,28 €	6,28 €	0%

2. Quelques éléments d'orientation :

21. la modernisation constante de l'offre de service :

Comme évoquée ci-dessus (Loi EGALIM), la nécessité prochaine pour les cuisines centrales de disposer **d'approvisionnement qualitatifs et locaux** à hauteur de 50 % des denrées (dont 20 % de bio) aurait dû être progressivement lissée et absorbée par pour notre établissement, compte tenu de la trajectoire qu'il a engagée. Nous nous en rapprochons déjà (plus de 40 % de bio + label par exemple) et les récentes labellisation Ecocert qui nous ont été décernées nous confortent en ce sens

Toutefois, la consolidation de cette trajectoire va venir télescoper une augmentation forte et simultanée de la demande de toutes les cuisines centrales scolaires (moins de 5 % d'approvisionnements bio au niveau national) qui va mettre en tension les coûts, compte tenu de l'insuffisance actuelle de l'offre. Les efforts de conversion agricole engagés au niveau régional pourraient ne pas suffire. Nous devrons donc accentuer notre prospection régionale dans un contexte de tension des capacités d'approvisionnement. Les collaborations avec les interprofessions et les filières sectorielles de qualité, même conventionnelles (label rouge),

REÇU EN PREFECTURE
le 22/01/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-033-253306187-20210121-D2021_006-D

seront donc d'autant plus nécessaires pour faire repérer les besoins de la restauration collective et ceux de la plus importante cuisine centrale de la Nouvelle Aquitaine. Nous y travaillons, en lien avec Interbio et d'autres cuisines centrales de l'agglomération, dans le cadre du Conseil Consultatif de Gouvernance Alimentaire Durable de la Métropole

Par ailleurs, le net succès rencontré **par l'offre de menus sans viande et végétariens** (avec le « sans porc », cela représente jusqu'à 25 % de nos convives) a fait l'objet l'an dernier d'un élargissement réussi aux Municipaux des deux villes. Or, il est proposé d'engager deux évolutions majeures.
La première vise à transformer l'offre quotidienne de choix sans viande (qui conserve actuellement les poissons et les ovoproduits) en offre alternative exclusivement végétarienne. L'objectif est d'être opérationnels à la rentrée scolaire de Septembre 2021. La deuxième évolution concerne un **doublement hebdomadaire de l'offre exclusivement végétarienne** (un menu par semaine actuellement). Cette évolution nécessitera là un délai plus long (rentrée scolaire de Septembre 2022) au regard des capacités de production de l'établissement et de la nécessaire adhésion des usagers pour ne pas générer de gaspillage. Elle doit, enfin, aller de pair avec l'objectif de transformer et de cuisiner au moins les 2/3 de ce qui sort de l'établissement. Or, il s'agit là, sur cette gamme de menus, d'une évolution significative des métiers de la restauration et du métier de cuisinier à laquelle nous sommes en train de nous adapter ; ce d'autant plus que le secteur de l'agro-alimentaire mène une stratégie très offensive. Il en est de même avec le développement contraint (compte tenu de nos capacités de refroidissement actuelles) des **potages maisons** pour les enfants des écoles qui répondent néanmoins à une réelle demande. L'outil de travail doit donc s'adapter à cette évolution.
Par ailleurs, l'offre de service en direction des séniors est contingentée par la capacité d'évolution des deux villes qui subissent une raréfaction de leurs moyens. Pour autant, la croissance de la population des personnes âgées, notamment en secteur urbain, motive que le service public mène une réflexion sur l'évolution possible de la demande vers de nouvelles orientations : repas mixés par exemple, ou prenant en compte des paramètres sanitaires ou de santé nouveaux. Il est trop tôt pour définir ce périmètre, mais cette étude a été engagée dans le cadre d'un groupe de travail Villes / SIVU et doit produire des résultats et des propositions concrètes pour 2021

2.2 La nécessaire adaptation de l'outil de travail et de l'organisation :

La mutation que représente le **changement des conditionnements**, l'abandon du plastique avec les exigences calendaires imposées (2025 voire 2022 pour les conditionnements réutilisables) et la demande des usagers, requièrent une réponse adaptée. Notre établissement l'a engagée dans plusieurs directions :

- La mobilisation du réseau des professionnels de la restauration collective publique et territoriale (AGORES) avec l'animation d'un groupe de travail national en charge d'effectuer des préconisations concrètes (Livre Blanc) ;
- L'engagement original d'un programme de recherche/développement au sein du notre établissement avec le concours d'établissements techniques spécialisés (CTCPA ; AGROTEC) afin de tester de nouvelles orientations et notamment :
  - La cuisson sous vide en bacs inox. Nous sommes en phase de test
  - L'expérimentation de conditionnements réutilisables pour le portage de repas à domicile. Nous allons entrer en phase de tests dans le cadre d'un partenariat avec les villes
  - L'évaluation de nouveaux conditionnements entre la cuisine centrale et les satellites (l'inox notamment) pour laquelle nous devrons également engager des tests en 2021.

REÇU EN PREFECTURE
le 22/01/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-033-253306187-20210121-D2021_006-D

Un Comité de Pilotage commun entre l'établissement et les villes sera prochainement mis en place afin de réguler ces différents projets. Pour le SIVU, ces travaux s'effectuent déjà en réseau avec d'autres cuisines centrales (projet Recolim mené par des syndicats intercommunaux de la Région parisienne).

- Pour favoriser la veille scientifique, technique et l'amélioration des connaissances, la mise en place d'un partenariat avec l'Université et la création prochaine d'un Chaire pluridisciplinaire « Restauration Collective Durable : Santé - Environnement ». Ce projet intitulé RescoSafe est porté par la Fondation Bordeaux Universités et intervient dans le cadre des expérimentations précitées. Le SIVU est intégré à son pilotage.
- Enfin, une concertation et une communication adaptées avec les institutions compétentes, les professionnels et les représentants d'usagers doit se mettre en place. Un Comité des Usagers non présidé par un élu sera ainsi installé avant les vacances d'été si les conditions sanitaires le permettent toutefois.

Ces travaux doivent être consolidés et produire des premiers résultats en 2021. Mais il est évident qu'ils impacteront notre organisation, notre process, les matériels et donc l'équilibre économique. Ainsi, en matière d'investissement, l'établissement doit néanmoins poursuivre l'entretien et la modernisation de l'outil de travail et ce dans l'attente des éventuelles évolutions requises par l'audit pré cité.

Plusieurs projets sont déjà engagés et en lien avec les évolutions citées ci-dessus. Ils concernent notamment :

- Notre système d'information (plateforme d'échanges et collaborative par exemple), le renouvellement du dispositif de téléphonie et la numérisation de la traçabilité laquelle doit s'effectuer sur 3 exercices au moins (budget global supérieur à 300 000 euros).
- Le renouvellement du dispositif de refroidissement (cellules...) et l'acquisition de divers matériels nous permettant de conforter les « productions maison » : cubeuse ; coupe légumes ; pompe doseuse...
- Le renouvellement courant des matériels de production (bacs...) et logistique (transpalette...) et l'entretien des locaux (accès chambres froides...).

Le projet d'extension pour sa part est actuellement suspendu dans l'attente des conclusions de l'audit et notamment d'une adaptation éventuelle du programme. Il est rappelé que cette opération en est actuellement à la phase d'Avant-Projet Détaillé. Elle est susceptible d'évoluer, en 2021, vers une phase de dépôt des demandes d'autorisation au titre du droit de l'urbanisme et de préparation des appels d'offres pour un engagement fin 2022.

REÇU EN PREFECTURE
le 22/01/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-033-253306187-20210121-D2021_006-D

LE COMITE SYNDICAL

Article 1 :

Conformément à l'article L.2312-1 et 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, rendant obligatoire un débat d'orientation budgétaire, la Présidente a présenté le débat d'orientation budgétaire pour 2021.

Article 2 :

Le Comité Syndical acte la présentation du débat d'orientation budgétaire pour le budget 2021 par la Présidente.

Adopté :

Voix pour : 8

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux au siège social, le 21/01/2020

La Présidente

Delphine JAMET